

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire |
| Herausgeber: | Comité central de la Croix-Rouge |
| Band: | 23 (1915) |
| Heft: | 12 |
| Rubrik: | Croix-Rouge suisse, direction |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

| Page | | Page | |
|--|-----|--|-----|
| Croix-Rouge suisse, Direction | 133 | Concours suisse de chiens sanitaires | 140 |
| Don national des femmes suisses | 134 | Le palais des blessés | 141 |
| Chambres de soldats | 135 | Souvenirs d'une ambulance de la ligne de feu | 143 |
| Instructions sur les précautions à prendre contre la fièvre typhoïde | 137 | Pour les grands-blessés | 144 |
| Journée des moniteurs-samaritains de la Suisse romande | 139 | Nouvelles de l'activité des sociétés: Alliance des samaritains, Comité central; Sœur Ida Scheidegger | 144 |

Croix-Rouge suisse, Direction

Le médecin en chef de la Croix-Rouge, M. le Dr Bohny, qui depuis 16 mois préside aux destinées de la société, a désiré convoquer les membres de la Direction pour avoir leur avis sur plusieurs questions intéressant l'avenir de la Croix-Rouge suisse, et pour leur donner des détails sur l'activité de son bureau depuis le début de la mobilisation.

Cette réunion a eu lieu à Berne le 29 octobre 1915.

La Direction a donné son approbation à la gestion des affaires et aux *comptes de 1914*, qui — avec 153,825.86 fr. aux recettes, et 136,584.97 fr. aux dépenses — soldent par un boni d'exercice de 17,240.89 francs.

Le *budget de 1916* a aussi été approuvé; il prévoit 122,850 fr. aux recettes et 127,950 fr. aux dépenses, soit un excédent de dépenses d'environ 5000 fr.

Notre *secrétaire général*, M. le Dr Sahli, s'est vu forcé — pour cause de santé — de donner sa *démission*. Pour plusieurs raisons, le médecin en chef de la Croix-

Rouge et les membres de la Direction, unanimes, n'ont pas voulu accepter le départ de celui qui fut depuis 17 ans le pivot de notre Croix-Rouge nationale. Le Dr Sahli, dont les conseils précieux sont toujours appréciés, et qui peut encore s'occuper de certaines affaires, restera donc au Secrétariat, et continuera, pour autant que ses forces le lui permettront, à secondier le médecin de la Croix-Rouge dans sa lourde tâche.

Il est décidé que le poste de *sous-secrétaire romand* restera vacant jusqu'à la démobilisation.

Plusieurs sections de la Croix-Rouge ont remanié leurs statuts depuis l'adoption des nouveaux statuts de la Croix-Rouge suisse, afin de les mettre en harmonie avec ces derniers; le médecin en chef pensait les admettre et les sanctionner à titre provisoire. La Direction lui a fait remarquer qu'il était seul compétent pour refuser, faire modifier ou admettre définitivement les projets de statuts qui lui sont soumis.

Il sera adressé sous peu une circulaire aux Comités des sections dont les statuts n'ont pas encore été modifiés; cette circulaire contiendra les trois articles-type qu'il paraît désirable de faire figurer dans le texte de tous statuts nouveaux.

Enfin le Colonel Bohny a parlé de *la collecte* dont le produit a aujourd'hui dépassé 1,100,000 fr., et dont environ

600,000 fr. ont été employés. Les plus grosses dépenses concernent:

—————
les trains de grands blessés,
l'acquisition de sous-vêtements destinés
à nos troupes,
l'achat de matériel d'autos-ambulances
et un grand nombre de brancards Rig-
genbach.

Don national des Femmes suisses

Aux femmes suisses!

Depuis plus d'une année la guerre sévit au delà de nos frontières, et jour après jour nous entendons parler des horreurs qu'elle engendre. Nous savons que les femmes des Etats belligérants traversent les épreuves les plus douloureuses. Des milliers d'entre elles pleurent des époux, des fils, des pères, des frères; des milliers vivent dans des angoisses perpétuelles, chaque heure pouvant leur apporter un message de deuil. La guerre a privé d'innombrables femmes de tous leurs biens, a dévasté leur foyer. Les trains d'expulsés, d'internés, d'évacués et de blessés qui traversent notre pays font passer devant nos yeux une image saisissante des misères causées par la guerre. Combien ne sommes-nous pas plus heureuses que nos sœurs des pays voisins, nous autres femmes suisses qui continuons à jouir comme auparavant des bienfaits de la paix!

Aussi nos cœurs sont-ils remplis d'une profonde reconnaissance envers notre patrie et sa vaillante armée qui nous assurent la paix, et nous éprouvons le besoin de témoigner cette gratitude par un acte spécial.

C'est pourquoi, le 22 juin écoulé, l'assemblée générale de la Société d'utilité

publique des femmes suisses, avec un enthousiasme unanime, a décidé d'organiser une *souscription nationale volontaire des femmes suisses* avec la collaboration des cercles féminins les plus divers de notre patrie.

Cette souscription vise toutes les femmes de nationalité suisse, et le produit en sera remis au Haut Conseil fédéral comme contribution aux frais de la mobilisation. Les Suissesses domiciliées à l'étranger sont également invitées à y participer.

Les frais de notre mobilisation augmentent d'une façon inquiétante; une petite partie seulement en sera couverte par l'imposte de guerre voté le 6 juin 1915.

Grâce aux charges financières imposées par la mobilisation, la Confédération aura de la peine à faire face à ses obligations dans tous les domaines, en particulier dans ceux qui nous touchent de plus près, nous autres femmes: celui de l'enseignement professionnel et de la prévoyance sociale. Ces charges pèsent lourdement même sur les générations futures.

A cette heure où les femmes se sentent protégées par l'armée qui monte la garde aux frontières, leur premier devoir n'est-il pas de contribuer, dans la mesure de leurs forces, aux frais de la mobilisation et de témoigner par là leur gratitude?